

2023-090SEANCE DU **MARDI 10 OCTOBRE 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 10 octobre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 04 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT à Christelle LAMBERT, Anne LUMEAU à Eric FLEUREAUX, Hélène BELLUT à Chantal BOISNIER, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Jacques BILLARD

Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi et 1/4 d'heure supplémentaire

Le Conseil Municipal a voté la délibération n° 2020-085 en date du 09 décembre 2020 instituant la prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi jusqu'au 30 septembre 2021.

En l'attente de la mise en place de la prochaine concertation sur le stationnement, il est proposé de prendre acte de la prolongation de cette gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi depuis le 1^{er} octobre 2021 et de décider de l'évolution éventuelle de ce dispositif après cette concertation.

Il est rappelé par ailleurs qu'une gratuité d'un ¼ quart d'heure de stationnement existe déjà et sera étendue à un deuxième ¼ d'heure par jour à compter du 1^{er} octobre 2023. Ceci permettra ainsi de stationner pendant ¼ d'heure de 9h à 12h et ¼ d'heure de 14h à 19h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le maintien de la gratuité de deux heures de stationnement sur toutes les zones payantes du centre-ville de Chinon le vendredi et le samedi et de prendre acte de sa prolongation depuis le 1^{er} octobre 2021 ;
- **ÉTEND** à compter du 1^{er} octobre 2023 la gratuité de stationnement à un second ¼ de gratuité supplémentaire l'après-midi lorsque le premier ¼ d'heure de stationnement gratuit a été consommé avant midi.

Fait à CHINON, le 17 octobre 2023

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/10/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage